

L'An Deux Mil Dix Huit, le Vingt-Six Avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal d'AUFFAY, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur SURONNE Christian, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VANDERPLAETSEN, MME PELISSE, M. FRANC, MME LESUEUR, M. LARCHER, Adjoint ;
M. LEGOUBEY, MMES PATIGNY, DELAFONTAINE, JARNOUX, MME RENAULT, M. LETELLIER, MME ROUSSEL, M. NGUYEN, M. PINEL.

ABSENTS EXCUSES : M. PEUDEVIN,
MME MOREL,
M. HALBOURG, ayant donné procuration à M. VANDERPLAETSEN,
MME LANGLOIS.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Emmanuel PINEL pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Emmanuel PINEL donne lecture du Procès-verbal de la séance du 22/03/2018 qui est adopté à l'unanimité.

M. Christian SURONNE demande au Conseil Municipal d'excuser l'absence de Mme Magali MOREL car son père vient de décéder et il sera inhumé le Vendredi 27/04/2018, à 15 H 00, en l'Eglise de GLICOURT.

Sur demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise l'examen de la question n°6 inscrite à l'ordre du jour, de ce jour, et non sur celui adressé aux Conseillers Municipaux le 19/04/2018 : Personnel Communal : Avancement de grade au 01/07/2018.

ORDRE DU JOUR

1°) DELIBERATION N° 24/2018

COMPTE RENDU COMMISSION ENVIRONNEMENT LUNDI 23/04/2018 A 18 H 00 : M. FRANC

a) Illuminations de Noël

Après explications de M. Claude FRANC, le Conseil Municipal retient l'offre de la Société ILLUMINATIONS SERVICES, en date du 08/03/2018, d'un montant de 2 478,00 € TTC pour la fourniture et la pose de guirlandes LED effet glaçon sur les deux pignons de la Mairie.

Suite à la proposition de la Commission d'acheter des motifs d'occasion à poser sur les mâts d'Eclairage Public de la Place de Bleckede, Place de la République et Rue Roger Fossé, la Société ILLUMINATIONS SERVICES, interrogée, ne les a plus en stock.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'Entreprise CEGELEC, en date du 03/01/2018, pour la fourniture et la pose de prises pour guirlandes, à raison de 216 € X 6 = 1 296 € TTC.

b) Sapins de Noël

3 sapins sont offerts par Mme RENAULT, Rue Guy de Maupassant.

L'abattage et le transport, si possible par le Service Technique, sont à notre charge.

Le Conseil Municipal remercie, par avance, Mme RENAULT.

Une guirlande sera achetée pour le sapin du fond de la Place de Bleckede, l'alimentation électrique existant déjà.

c) Aménagement Place Bleckede

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal décide :

- *D'aménager le talus du fond de la Place ainsi :
 - les 2 charmilles et le sapin sont conservés
 - 1 sapin est à couper
 - des couvre-sol rampants seront plantés.*
- *Enlever la clôture (bancs en fer et barbelés)*
- *Enlever les barres à bestiaux, refaire les fourreaux, repeindre le tout et réinstaller pour le prochain Concours Agricole.*
- *Sur le côté, derrière le Crédit Agricole et le transformateur France Télécom :
 - Stocker les barres à bestiaux, les repeindre et les dissimuler par un brise-vue.
 - Cacher les bacs jaunes et gris entre les bâtiments.
 - Enlever la clôture (grillage barbelé) et la barrière car elle n'est jamais fermée.*

d) Parc

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal décide :

- *De planter des plantes aquatiques dans et autour des bassins.*
- *Les 2 côtés de haie qui mènent au petit pont seront arrachés et replantés*
- *Les 2 massifs de genévriers seront remplacés par du gazon.*
- *Le recensement des arbres et arbustes anciens et nouveaux a été porté sur un nouveau plan qui va nous permettre de personnaliser les essences d'arbres sur des supports à trouver.*
- *Les jeux vont, prochainement, être contrôlés et le sable devra être changé.*

e) Divers

Le Conseil Municipal entérine les propositions suivantes de la Commission :

- *Installation des grès sous les bancs de la Place de la République.*
- *Réfléchir à un aménagement pique-nique à Monréal Del Campo.*
- *Adresser un courrier aux propriétaires de chiens concernant les excréments de leurs animaux déposés sur les pelouses (demeurant Rue Pasteur, ancienne Caisse d'Epargne).*
- *Réinscrire la Commune au Concours Départemental des Maisons Fleuries.*

- Remercier M. François BOULARD pour le relevé de pluviométrie sur les 5 dernières années.

2°) **DELIBERATION N° 25/2018**
TOITURE EGLISE : RESTRUCTURATION DES PARTIES HAUTES DE LA COLLEGALE NOTRE DAME D'AUFFAY

Monsieur le Maire rappelle le bilan financier global annoncé lors du Conseil Municipal du 14/05/2017.

Cette opération a débuté par la tranche ferme en 2017 d'un montant de 194 558,77 HT.

- Bilan total opération	1 364 386,31 € HT
- Plan de financement tranche ferme	194 558,77 € HT
- Dépenses 2014	1 225,00 € HT
- Dépenses 2016	44 137,50 € HT
- Restes Dépenses 2017	26 518,09 € HT

- Plan de financement pour 2017	266 439,36 € HT

M. GIRAUD, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, nous a adressé, le 22/12/2017, un nouveau bilan financier global actualisé :

- Bilan total opération	1 377 204,31 € HT
- Tranche ferme conditionnelle 1 pour 2018	203 018,16 € HT

Demands de Subventions

Le Conseil Municipal sollicite des subventions de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région, du Département et de tous autres organismes.

1°) Le plan de financement sur la totalité de l'opération est le suivant :

<u>Dépense Subventionnable totale</u>	1 377 204,31 € HT
<u>Recettes</u>	
- Participation Etat/DRAC 40 % ou plus si possible	550 881,72 €
- Participation Département si possible 25 %	344 301,08 €

TOTAL Subventions éventuelles	895 182,80 €
- Autofinancement Commune par emprunt	482 021,51 €
- Emprunt à court terme pour TVA	275 440,86 €

2°) Le plan de financement sur la phase tranche conditionnelle 1 seule est le suivant :

<u>Dépense subventionnable totale</u>	203 018,16 € HT
<u>Recettes</u>	
- Participation Etat/DRAC 40 % ou plus si possible	81 207,26 €
- Participation Département si possible 25 %	50 754,54 €

TOTAL Subventions éventuelles	131 961,80 €

- Autofinancement Commune par emprunt	71 056,36 €
- Emprunt à court terme pour TVA	40 603,63 €

3°) **DELIBERATION N° 26/2018**

NOUVELLE ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 SUR QUATRE JOURS SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Inspection Académique de Rouen, en date du 30/03/2018, autorisant l'adaptation à l'organisation de la semaine scolaire afin de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées, organisées sur quatre jours, à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

En conséquence, les activités organisées pendant la pause méridienne, aux 2 écoles, par nos animateurs, seront supprimées.

Toutefois, compte tenu de l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'Ecole Elémentaire, M. Gérard LARCHER demande une 2^{ème} personne pour la surveillance des enfants, dans la cour de récréation, le midi.

Par contre, l'organisation d'un accueil extrascolaire le mercredi, toute la journée, par nos animateurs, se pose.

Actuellement, nous fonctionnons déjà après l'école.

Un rendez-vous a eu lieu le 25/04/2018, avec des parents d'élèves, à la Mairie.

Un sondage a été réalisé, par les parents, et 62 enfants seraient susceptibles d'utiliser ce service le Mercredi toute la journée, de 07 H 30 à 18 H 00 environ, avec un repas fourni par la famille.

Monsieur le Maire rappelle que nous ne pouvons accueillir que 40 enfants au Centre de Loisirs Les Jacquemarts.

De plus, 3 animateurs s'occupent de ce service actuellement.

Mme Martine MAINOT part en retraite au 01/07/2018 mais elle sera remplacée.

Une discussion s'engage :

- *Pour Mme Virginie PELISSE, ce service fonctionne déjà. Nous avons les locaux, le matériel, le personnel.*

Les parents sont d'accord pour participer financièrement.

De plus, les activités du midi étant supprimées, ces heures peuvent être redistribuées le Mercredi.

Une nouvelle organisation est à étudier.

- *M. Olivier LETELLIER pense d'abord aux enfants et aux familles à qui ce service sera très utile.*

- *Mme Anne ROUSSEL regrette qu'aujourd'hui les familles fassent appel à la Collectivité, le Mercredi, alors qu'auparavant elles avaient des solutions personnelles d'accueil.*

Elle précise que, depuis 20 ans, la Commune a énormément développé ces services à la population.

- Pour M. Georges LEGOUBEY, les enfants seront encadrés et occupés à des activités très intéressantes.
- M. Laurent NGUYEN s'interroge sur la sélection des enfants lorsque les 40 places seront occupées.
- Mme Isabelle DELAFONTAINE propose de prendre toutes les inscriptions et de faire ensuite une sélection.
Monsieur le Maire s'y refuse.
Le Conseil Municipal propose de ne retenir que les enfants domiciliés à AUFFAY.

Après cette discussion, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 1 abstention, d'ouvrir le Centre de Loisirs Les Jacquemarts le Mercredi, toute la journée, à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

En cas de manque de place, les enfants d'AUFFAY seront inscrits en priorité.

La nouvelle organisation sera soumise au Conseil Municipal de Juin 2018.

Monsieur le Maire souhaite faire un bilan de cette activité à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

4°) **DELIBERATION N° 27/2018**

SOCIETE WIB'EMPLOI: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 4, PLACE DE LA REPUBLIQUE A AUFFAY POUR PERMANENCES (MARDI ET JEUDI MATIN) A PARTIR DU 01/04/2018 POUR 170 € PAR MOIS

Monsieur le Maire a été contacté, à plusieurs reprises, par cette Société.

Cette Entreprise souhaite occuper un bureau au 4, Place de la République à AUFFAY.

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, de la convention de mise à disposition à titre précaire à intervenir entre les deux parties.

Cette location est consentie moyennant une redevance de 170 € par mois couvrant les charges de Chauffage, d'électricité, d'eau, d'impôts locaux et d'entretien des parties communes.

Cette convention est consentie, à compter du 01/04/2018, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture prochaine d'une permanence des Assistantes Sociales, dans un local de l'immeuble, 4 Place de la République.

5°) **DELIBERATION N° 28/2018**

**TERRAIN SALLE PAROISSIALE : CONVENTION OCCUPATION TERRAIN
AVEC ASSOCIATION DIOCESAINE - RENOUELEMENT AU 01/10/2018**

La parcelle de terrain sur laquelle est édifée la salle paroissiale est louée à l'Association Diocésaine de ROUEN, par bail du 1^{er} Octobre 1970, moyennant 10 F par an et pour une durée de 12 ans.

Par délibération du 24 Février 1983, le Conseil Municipal a renouvelé ce bail, à partir du 1^{er} Octobre 1982, pour une durée de 12 ans et moyennant un loyer de 10 F par an.

Par délibération du 17 Mars 1994, le Conseil Municipal a renouvelé ce bail, à partir du 1^{er} Octobre 1994, pour une durée de 12 ans et moyennant un loyer de 10 F par an, soit 1,52 € au 1 Janvier 2002.

Par délibération du 28 Septembre 2006, le Conseil Municipal a renouvelé ce bail, à partir du 1^{er} Octobre 2006, pour une durée de 12 ans et moyennant un loyer de 1,52 € par an.

Le Conseil Municipal décide de renouveler, à nouveau, ce bail, à partir du 1^{er} Octobre 2018, pour une durée de 12 ans, moyennant un loyer de 1,52 € par an, sachant que l'Association Diocésaine a donné son accord, par courrier reçu le 11 Avril 2018, sur ce projet de bail.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce bail.

6°) **DELIBERATION N° 29/2018**

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE AU 01/07/2018

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime nous a précisé, par courrier du 25 Octobre 2007, qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

En conséquence, le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 Mars 2018 a décidé :

- *De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade. Ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.*
- *De préciser que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.*
- *De retenir le taux de promotion de 100 % pour tous les grades.*

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion examine ce dossier le 18 Mai 2018.

Le Centre de Gestion nous a transmis, par courrier en date du 23 Octobre 2017, le tableau des possibilités d'avancement de grade 2018.

En conséquence, Monsieur le Maire propose les nominations suivantes à partir du 01 Juillet 2018 :

- Thomas GINFRAY, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe
- Michel FROMENTIN, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe
- Nadine PINGEON, Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe
- Florence AUBOURG, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe
- Nadège LEFEBVRE, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe
- Sandrine GRONGNET, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe
- Mélisande BOSSÉ, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe
- Pascale DUBORD, Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe
- Christine PERCHEPIED, ASEM Principal 1^{ère} Classe
- Emmanuel BUÉ, animateur Principal 1^{ère} Classe
- Séverine DOLÉ, Adjoint Animation Principal 2^{ème} Classe
- Diane PETIT, Adjoint Animation Principal 2^{ème} Classe
- Monique HEBBERT, Adjoint Animation Principal 2^{ème} Classe
- Séverine HASTE, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe
- Christine FOLLAIN, Rédacteur Principal 2^{ème} Classe

Les Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion vont examiner ces dossiers, le 25 Juin 2018 pour la Catégorie C et le 29 Juin 2018, pour la Catégorie B.

En conséquence, l'organe délibérant, après en avoir discuté, et l'autorité territoriale entendue,

- Décide, sous réserve de l'avis du CTP et des CAP du Centre de Gestion à venir, la création des postes ci-dessus à partir du 01 Juillet 2018 et la suppression des postes actuellement occupés par ces agents à cette même date,
- Nomme ces agents aux postes cités ci-dessus à la date du 01 Juillet 2018.

7°) **DELIBERATION N° 30/2018**

PERCEPTION DE TOTES : REMPLACEMENT MME ELISABETH DAVID, TRESORIERE, PAR M. PIERRE GAMBLIN, PERCEPTEUR DE LUNERAY, DU 01/04/2018 AU 31/08/2018 - INDEMNITE DE CONSEIL

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Établissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables non centralisateurs de la DGFIP chargés des fonctions de receveurs des Communes et Établissements Publics.

Par courrier, en date du 22 Mars 2018, la Direction Régionale des Finances Publiques nous informe du départ en retraite de Mme Élisabeth DAVID, au 1^{er} Avril 2018.

La DRFIP a décidé de confier, l'intérim du poste de Tôtes, à M. Pierre GAMBLIN, actuellement responsable du Centre des Finances Publiques de Luneray, et ce jusqu'à la nomination de Mme Valérie MOUREAUX-TASSILLY au 1^{er} Septembre 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal décide,
D'accorder à M. Pierre GAMBLIN, l'indemnité de Conseil au taux de 100 % par an,
De ne pas lui accorder l'indemnité de Budget pour un montant de 45,73 €, car
Mme Élisabeth DAVID l'a perçue pour 2018.

Pour mémoire, le montant des indemnités, en 2017, était de :

- Confection de budget, identique chaque année, brute, 45,73 €
- Conseil, en fonction investissement dépensé, brute, 657,19 €

8°) **DELIBERATION N° 31/2018**

PARC EOLIEN LETANTOT : ENQUETE PUBLIQUE SUR DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE POUR EXPLOITATION SIX EOLIENNES ET DEUX POSTES DE LIVRAISON SUR TOTES, SAINT MACLOU DE FOLLEVILLE ET VASSONVILLE DU 27/04/2018 AU 04/06/2018

Après explications, le Conseil Municipal, sauf Mme Isabelle DELAFONTAINE qui s'abstient et Mme Anne ROUSSEL qui vote contre, émet un avis favorable sur le dépôt de la demande d'autorisation unique, présentée par la Société du Parc éolien de la Plaine de Létantot, en vue d'exploiter un parc éolien terrestre, composé de six éoliennes et deux postes de livraison, situé sur les Communes de Vassonville, Saint Maclou de Folleville et Tôtes.

9°) **DELIBERATION N° 32/2018**

46EME RALLYE DE DIEPPE-NORMANDIE SAMEDI 12/05/2018 : SUBVENTION

Le Conseil Municipal, sauf Mme Isabelle DELAFONTAINE, M. Laurent NGUYEN et Mme Anne ROUSSEL qui s'abstiennent et M. Georges LEGOUBEY qui vote contre, décide d'attribuer une subvention de 1 500 € pour l'organisation du 46^{ème} Rallye de Dieppe-Normandie.

Cette subvention exceptionnelle sera prélevée sur les crédits prévus en "Subvention exceptionnelle" à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

Toutefois, le Conseil Municipal demande, instamment, que la Commune soit citée lors des départs par Dieppe-Rallye.

En effet, auparavant, ni la Commune, ni le Comité des fêtes, ni Auffay Art & Culture, n'étaient associés à cette manifestation alors que des subventions étaient attribuées par ces organismes.

Monsieur le Maire se charge d'en informer Dieppe-Rallye et de leur adresser un courrier.

10°) **DELIBERATION N° 33/2018**
INDEMNISATIONS SINISTRES PAR ASSURANCES

a) Bris de glace Tennis couvert 07/09/2017

Le Conseil Municipal donne son accord pour encaisser l'indemnisation octroyée par l'assurance en remboursement du sinistre suivant subi par la Commune :

- ✓ Bris de glace Tennis Couvert, en date du 07 Septembre 2017
Payé à la SARL Apart à Neuf, le 06 Mars 2018, 2 952,00 € TTC
Chèque, en date du 25 Novembre 2017, de SMACL Assurances de 2 214,00 €
Chèque, en date du 14 Avril 2018, de SMACL Assurances de 738,00 €
Soit au total 2 214,00 € + 738,00 € = 2 952,00 € TTC

b) Arbre tombé Rue de Verdun 29/12/2017

Le Conseil Municipal donne son accord pour encaisser l'indemnisation octroyée par l'assurance en remboursement du sinistre suivant subi par la Commune :

- ✓ Arbre, appartenant à Mme Marie-Louise Fresnaye Verbaere demeurant n° 1770, Rue de Verdun, tombé le 29 Décembre 2017 sur ligne éclairage public
Payé à Cegelec, le 23 Avril 2018, 1 033,32 € TTC
Chèque, en date du 08 Mars 2018, de AXA Assurances de 1 033,32 €.

11°) **DELIBERATION N° 34/2018**
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : PROCES-VERBAL DE
LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES DU 12/03/2018 A 18 H 00 DECIDANT LE CALCUL DES
TRANSFERTS DE CHARGES 2018 ET Etablissant LE TABLEAU DES
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES AU 01/01/2018 :
MME CLAUDINE LESUEUR

Mme Claudine LESUEUR donne le compte rendu de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 12/03/2018.

Elle explique comme suit le calcul des transferts de charges 2018 et l'établissement du tableau des attributions de compensation provisoires au 01/01/2018.

L'attribution de compensation définitive pour 2017, versée par la CDC Terroir de Caux, était de : 265 027,00 €

Sont déduits :

- ✓ Transfert CC3R + CCBE 75 434,00 €
- ✓ Incendie SDIS 29 134,00 €
- ✓ Syndicat des Bassins Versants Sâane Vienne Scie 16 330,45 €
- ✓ Syndicat du Collège René Coty 40 173,00 €
- ✓ Centre Aéré + Centre Ados + CLSH (petites vacances) 7 441,43 €
- ✓ Halte-garderie 38 232,51 €

- 206 745,39 €

Attribution Compensatoire Provisoire 2018 58 281,61 €

En conséquence, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

"Monsieur le Maire, expose que la Commission Locale des Charges Transférées, s'est réunie le 12/03/2018 afin de déterminer le montant des transferts de charges pour toutes les communes de la CDC Terroir de Caux sur :

- *SDIS*
- *SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS*
- *EGLISE DE MUCHEDENT*
- *FOURRIERE ANIMALE*
- *MISSION LOCALE*
- *TRANSPORTS LYCEE + PRIMAIRE*
- *ADMR*
- *ENTRAIDE ET SERVICE*
- *SYNDICAT DE COLLEGE*
- *CRECHE/GARDERIE*
- *CENTRE DE LOISIRS*
- *VOIRIE*

Aussi, il appartient aux Communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la notification du Procès-Verbal de la CLECT du 12/03/2018, de se prononcer sur ce rapport.

Le tableau des attributions de compensation provisoires au 01/01/2018 ainsi que le tableau portant calcul des transferts de charge 2018 sont joints au compte rendu du 12/03/2018.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 12/03/2018."

12°) DELIBERATION N° 35/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : VOIRIE FONDS DE CONCOURS 2018

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

"Vu les dispositions de l'article L.5214-16 (V) du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que modifiées par la loi n° 2014-366 du 24/03/2014 - article 136,

Vu la délibération de la CDC Terroir de Caux, dans sa séance du 12/12/2017, acceptant la mise en place de fonds de concours, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre de la compétence voirie avec une participation des Communes égale à la participation de la CDC Terroir de Caux,

Vu l'arrêté préfectoral du 12/10/2017 relatif à la définition de l'intérêt communautaire de la CDC Terroir de Caux,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUFFAY décide :

- *Le versement de fonds de concours à la Communauté de Communes Terroir de Caux, afin de contribuer à l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par la CDC Terroir de Caux pour les travaux de voirie effectués, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, sur les voies communales classées sises sur le territoire de la Commune d'AUFFAY.*
- *Le montant total des fonds de concours visés par la présente délibération et versés par la Commune à la CDC Terroir de Caux, sera égal à la participation de la CDC, hors subventions, déduction faite, pour les dépenses en bénéficiant du FCTVA.*
- *La Commune d'AUFFAY sollicitera à la CDC par délibération de son Conseil Municipal, les travaux d'investissement de voirie qu'elle souhaite réaliser sur sa Commune, avec dénomination des voies concernées.*
- *Pour les travaux de fonctionnement, un simple écrit signé du Maire engagera l'action.*
- *La CDC Terroir de Caux transmettra à la Commune d'AUFFAY un état annuel récapitulatif des dépenses d'investissement et de fonctionnement concernées par ces fonds de concours avec, le cas échéant, le montant des subventions et du FCTVA correspondant à ces dépenses."*

13°) COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29/03/2018

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur ce procès-verbal.

14°) AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- a) *Départ Retraite Martine MAINOT Centre de Loisirs "Les Jacquemarts" le 01/07/2018 : Manifestation le Mercredi 13/06/2018 à 18 H 00*
- b) *Prochain Conseil Municipal : Jeudi 21/06/2018 à 20 H 30*
- c) *Repas-Concert le Vendredi 29 Juin 2018 à 19 H 00 au Centre de Loisirs "Les Jacquemarts" organisé par le CLJ et l'Espace-Jeunes d'Auffay
Mme Virginie PELISSE précise que les invités viennent avec leur pique-nique.
La Commune offre le dessert et les boissons.*

15°) QUESTIONS DIVERSES

- *Mme Isabelle DELAFONTAINE a assisté, récemment, à une animation Contes à la Bibliothèque située à la Maison du Parc.
Devant l'affluence, les locaux de la Bibliothèque s'avèrent exigus.*

En conséquence elle interroge Monsieur le Maire sur la future occupation des locaux utilisés, actuellement, par l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire précise que l'achèvement des travaux du futur Office de Tourisme, Place du Général de Gaulle, n'est pas encore d'actualité.

Par ailleurs, cet immeuble n'est pas accessible aux handicapés.

Donc, nous devons réfléchir à l'avenir de cet ensemble : le réhabiliter, le vendre, etc...

- *Mme Isabelle DELAFONTAINE a remarqué des traces rouges sur les ardoises neuves de l'Eglise.
M. Michel VANDERPLAETSEN va se renseigner.*
- *Mme Isabelle DELAFONTAINE demande, instamment, de mettre en sécurité l'Espace Montréal del Campo.
En effet, des câbles et des barres en fer ont disparu à divers endroits (en face de la chute, etc...).*
M. Michel VANDERPLAETSEN s'en occupe.
- *M. Michel VANDERPLAETSEN regrette le vandalisme dans les anciens locaux du Service Technique Rue René Coty, actuellement en cours de vente.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

Le Président,

Les Membres,